

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

-----  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, en séance ordinaire

Le VENDREDI 05 JUIN 2026 à 18 H.30

ORDRE DU JOUR :

SUJET UNIQUE :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS  
SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS  
DU 27 SEPTEMBRE 2026.

M. LAZZARO Dominique,  
MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

